

DIDIER HAZEBROUCK

Commissaire aux comptes & membre de la Compagnie Régionale de Douai
Expert-Comptable Inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Lille
Expert de Justice près de la Cour d'Appel de Douai

CAP EMPLOI LILLE METROPOLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale du 25 juin 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Didier Hazebrouck

Commissaire aux comptes

91 rue Nationale, 59045 LILLE Cedex

DIDIER HAZEBROUCK

Commissaire aux comptes & membre de la Compagnie Régionale de Douai
Expert-Comptable Inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de Lille
Expert de Justice près de la Cour d'Appel de Douai

CAP EMPLOI LILLE METROPOLE

23 chemin DU MOULIN DELMAR DOUAISIS
59700 MARCQ EN BAROEUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée Générale de l'Association CAP EMPLOI LILLE METROPOLE,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAP EMPLOI LILLE METROPOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note "Changements comptables" de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 22 juin 2026 à Lille

Le commissaire aux comptes

Signé par

31623235346330322d6134333...
Didier Hazebrouck

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets droits similaires				
Immo. incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage	801 887	597 129	204 758	239 461
Immo. corporelles en cours, avances et acomptes				
Legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immo. financières	34 230		34 230	34 230
ACTIF IMMOBILISE	836 117	597 129	238 988	273 690
STOCKS				
Stocks et en-cours				
CREANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	35 286		35 286	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	6 302		6 302	36 855
Charges constatées d'avance	83 143		83 143	90 860
DIVERS				
V.M.P.	630 213		630 213	820 085
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	303 576		303 576	1 299 223
ACTIF CIRCULANT	1 058 519		1 058 519	2 247 024
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 894 636	597 129	1 297 507	2 520 715

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	342 296	342 296
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	342 296	342 296
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	90 585	
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	71 744	90 585
Situation nette (sous-total)	504 625	432 881
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	6 441	7 198
Provisions réglementées		
TOTAL 1	511 065	440 078
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL 2		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL 3		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202 087	655 906
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	571 783	582 594
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 571	8 932
Produits constatés d'avance		833 205
TOTAL 4	786 442	2 080 636
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 297 507	2 520 715

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services dont parrainages	35 286	
Concours publics et subventions d'exploitation	4 807 389	4 692 418
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		339
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6	1
TOTAL I	4 842 681	4 692 758
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 220 643	1 623 019
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	229 475	205 708
Salaires	2 174 710	1 907 747
Cotisations sociales	1 034 424	750 210
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	81 012	82 816
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	51 370	51 211
TOTAL II	4 791 634	4 620 712
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	51 047	72 046
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	23 206	20 085
Reprises sur dépréciations, provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de V.M.P. et d'instruments de Trésorerie.		
TOTAL III	23 206	20 085
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières amortissements, provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de V.M.P. et d'instruments de Trésorerie		
TOTAL IV		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	23 206	20 085
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	74 253	92 131

Compte de résultat (suite) association

Déclaration au 31/12/2025

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		565
TOTAL V		565
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL VI		103
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		462
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	2 509
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 865 887	4 713 408
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 794 143	4 622 823
EXCEDENT OU DEFICIT	71 744	90 585
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

Présentation de l'entité

Objet social

Cap Emploi est une association spécialisée dans la prise en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi, durable et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Nature et périmètres des activités

Les équipes se rendent sur le terrain afin d'accompagner les personnes en situation de handicap dans leur vie professionnelle, amélioration les postes de travail, les aider dans les recherches d'emplois, ou dans leur administratif.

Moyen mis en œuvre

Cap Emploi est délégataire d'une mission de Service Public de l'Emploi sur l'ensemble de ses missions d'accompagnement vers et dans l'emploi.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des association (application du règlement n°2018-06 de l'ANC).

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptes n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022. La première application obligatoire de ce dernier règlement est pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2025.

Changements comptables

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1^{er} janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée d'utilité prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Immobilisations corporelles et incorporelles	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Logiciels	33 % L	33 % L
Installations techniques, mat outillage	5 % L	5 % L
Install. Générales agencés, aménagés	10 % L	10 % L
Matériel de bureau	25 % L	25 % L
Matériel informatique	33 % L	33 % L
Mobilier	10 % L	10 % L

Les taux d'amortissements sont révisables chaque année pour être ajustés sur la durée d'utilité restante à courir

La différence entre les amortissements pratiqués sur la durée d'utilité et les amortissements fiscaux est constatée sous forme dérogatoire



PARTICIPATIONS , AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Lors de leur cession, les titres de participations et autres titres immobilisés sont évalués au coût unitaire moyen pondéré, les valeurs mobilières de placements sont évaluées suivant la méthode FIFO.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

PROVISON POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les engagements pour retraite sont couverts par un contrat d'assurance AXA vie.

Le montant des engagements en matière de retraite est de 105 887.62 euros, couvert par le contrat d'assurance.

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant

FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

EFFECTIFS

Répartition des effectifs par catégorie	
	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agent de maîtrise	57.67
Cadres et ingénieurs	5
Total	62.67



Variation des fonds propres	A l'ouvert. de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont génér. du public	Montant	Dont génér. du public	Montant	Dont génér. du public	Montant
Sans droit de reprise	342 296							342 296
Avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau		90 585						90 585
Excédent ou déficit	90 585	-90 585		71 744				71 744
Situation nette								
Dotations consommables								
Subventions d'investis.	7 198					757		6 441
Provisions réglementées								
TOTAL	440 079			71 744		757		511 066



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	2 407		
Installations générales, agenc., aménag.	573 387		18 035
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	189 160		31 299
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	764 954		49 334
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	34 230		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	34 230		
TOTAL GENERAL	799 184		49 334

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.			2 407	
Installations générales, agencements divers			591 422	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		12 401	208 058	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		12 401	801 887	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			34 230	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			34 230	
TOTAL GENERAL		12 401	836 117	



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 474	176		1 649
Installations générales, agenc. et aménag. divers	403 545	53 302		456 847
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	120 475	27 534	9 377	138 632
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	525 493	81 012	9 377	597 129
TOTAL GENERAL	525 493	81 012	9 377	597 129

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.
Fonds Cial
Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				



Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL				

Dotations et reprises d'exploitation

Dotations et reprises financières

Dotations et reprises exceptionnelles

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice



ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	34 230	34 230	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	35 286	35 286	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 145	3 145	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 156	3 156	
Charges constatées d'avance	83 143	83 143	
TOTAL GENERAL	158 960	158 960	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	202 087	202 087		
Personnel et comptes rattachés	202 286	202 286		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	307 062	307 062		
Etat : impôt sur les bénéfices	2 698	2 698		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	59 739	59 739		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 514	1 514		
Autres dettes	11 057	11 057		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	786 442	786 442		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés



Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
AUTRES CREANCES				
43870000	ORGANISMES SOCIAUX PAR	3 145,19		3 145,19
TOTAL AUTRES CREANCES		3 145,19		3 145,19
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
50880000	INT COURUS NON ECHUS	1 097,13	1 880,88	-783,75
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		1 097,13	1 880,88	-783,75
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		4 242,32	1 880,88	2 361,44



Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
40810000	FOURNISSEURS FNP	22 379,37	22 095,00	284,37
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		22 379,37	22 095,00	284,37
AUTRES DETTES				
46810000	FRAIS DE DEPLACEMENT	7 807,03		7 807,03
46830000	CHARGES A PAYER	3 250,37		3 250,37
46860000	DIVERS CHARGES A PAYER		315,02	-315,02
TOTAL AUTRES DETTES		11 057,40	315,02	10 742,38
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	PROVISION CONGES A PAYER	202 285,79	164 754,58	37 531,21
42860000	AUTRES CHARGES A PAYER		79 016,00	-79 016,00
43820000	PROV.CHGES SOC./ C.P	106 922,57	56 299,63	50 622,94
43860000	AUTRES CHARGES A PAYER		35 557,20	-35 557,20
44810000	ETAT CHARGES A PAYER	15 864,00		15 864,00
44820000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR		16 315,39	-16 315,39
44860000	ETAT CHARGES A PAYER		15 864,00	-15 864,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		325 072,36	367 806,80	-42 734,44
TOTAL CHARGES A PAYER		358 509,13	390 216,82	-31 707,69



Compte	Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION				
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	83 142,71	90 860,37	-7 717,66
TOTAL CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION		83 142,71	90 860,37	-7 717,66
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		83 142,71	90 860,37	-7 717,66
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-833 205,00	833 205,00
TOTAL			-833 205,00	833 205,00
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			-833 205,00	833 205,00

